



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120143

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des stagiaires. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le nombre de stagiaires conventionnés au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant entre 2002 et 2006.

Texte de la réponse

Il convient d'indiquer tout d'abord que le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire n'a procédé à un recensement exhaustif du nombre de stagiaires accueillis au sein de ses services qu'à compter de 2006. S'agissant des années antérieures, à partir des données transmises par les directions concernées, on peut estimer que le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a accueilli au sein des services des cabinets et du secrétariat général près de 120 stagiaires en 2005. Le chiffre est de 136 en 2006. S'agissant des préfetures, il apparaît que celles-ci ne comptabilisent pas systématiquement les stagiaires qu'elles sont amenées à recevoir. Toutefois, de l'enquête effectuée auprès de plusieurs bureaux des ressources humaines, il peut être estimé que sur la période de 2002 à 2006, les préfetures ont accueilli environ 2 500 stagiaires par an.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120143

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2318

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4592